

COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

ooOoo

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 19 novembre 2025.

I. COMMANDÉ PUBLIQUE

1. Marchés publics
 - a) Marchés passés en délégation
2. Actes spéciaux et divers
 - a) Adhésion au groupement de commandes « entretien et nettoyage des locaux » (**point ajouté**)

II. FINANCES

1. Décisions budgétaires
 - a) Débat d'Orientation Budgétaire 2026

III. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels
 - a) Remplacement de la responsable Ressources Humaines
 - b) Modification rémunération de deux emplois accessoires

IV. DIVERS

ooOoo

Le Président ouvre la séance à 18h05.

Monsieur Yannick LE BLANC est nommé secrétaire de séance.

ooOoo

I. COMMANDÉ PUBLIQUE

1. Marchés publics
 - a) Bilan des délégations confiées au Président

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des marchés passés selon une procédure adaptée signés par le Président, en vertu de la délégation donnée par le Comité Syndical du 24 septembre 2020.

Il est rappelé que sont recensées toutes les dépenses à partir de 4 000 € concernant le Budget principal et le budget annexe du Syndicat.

Le détail pour la période du 30 septembre 2025 au 16 janvier 2026 est donné ci-après :

BUDGET	LIBELLE	ATTRIBUTAIRES	MONTANT € HT	
PRINCIPAL	Mission mise aux normes salle du lavoir	VIOT	7 600,00	Tranche ferme PC Forfait annuel Forfait annuel Forfait annuel Forfait annuel
	Mission MOE aménagement de la cantine	VIOT	36 500,00	
	Vidéoprojecteurs et simulateur	AQUILONE	7 914,00	
	Securisation terrains suite intrusion gens du voyage	EUROVIA	4 117,50	
	Lot 1 Nettoyage locaux - La Mine	AF PROPRETE	9 824,00 €	
	Lot 1 Nettoyage locaux - Les Mineurs	AF PROPRETE	22 340,00 €	
	Lot 2 Nettoyage des vitres - La Mine	AF PROPRETE	816,00 €	
	Lot 2 Nettoyage des vitres - Les Mineurs	AF PROPRETE	8 352,00 €	
		TOTAL	41 332,00 €	
UNE ETAPPE				
A LA MINE		TOTAL	0,00 €	
LE MINE 904		TOTAL	0,00 €	
		TOTAL	41 332,00 €	

Le Comité Syndical,

- prend acte de ces informations.

I. COMMANDE PUBLIQUE

2. Actes spéciaux et divers

a) Adhésion au groupement de commandes « entretien et nettoyage des locaux »

Dans le cadre d'une approche mutualisée, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France propose à toutes ses communes membres ainsi qu'au Syndicat, d'adhérer à un groupement de commandes pour l'appel d'offres relatif à l'entretien et le nettoyage de locaux.

Ce marché est décomposé en deux lots :

Lot 1 : entretien des locaux

Lot 2 : nettoyage des vitres

Sa durée est d'un an ferme (2026) avec une possibilité de reconduction expresse deux fois.

La Communauté d'Agglomération de Forbach est le coordonnateur du groupement. Ses missions sont définies dans une convention de groupement de commandes.

Le Syndicat Mixte du Musée de la Mine adhère au groupement pour ses besoins propres. Il ne pourra pas se désengager après attribution du marché concerné.

Une participation financière pour les frais de gestion à hauteur de 2.5 % du montant du marché pour ses seuls besoins (sur toute la durée du marché) sera à régler au coordonnateur.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'adhérer au groupement de commandes pour les lots 1 et 2 du marché d'entretien et de nettoyage des locaux,
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que toute pièce y afférente.

II. FINANCES

1. Décisions budgétaires

a) Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le débat d'orientation budgétaire est : « une formalité substantielle à l'adoption du budget primitif de la collectivité pour les communes et/ou les groupements de communes de plus de 3500 habitants. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif qui ne serait pas précédé d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et susceptible d'annulation par le juge administratif ».

L'exercice du DOB est avant tout de proposer, de discuter de ce qui pourrait être fait ou à engager mais encore à l'état de prévisions et cela pour la plus part des actions de développement et/ou de fonctionnement ; bien évidemment il s'agit alors des prévisions hors obligations contractuelles et réglementaires.

Les projets importants, et budgétairement impactant, seront bien débattus ultérieurement pour validation soit au moment du vote du budget primitif 2026, soit par points directement, par inscription à l'ordre du jour d'un tout prochain conseil syndical.

Ces projets seront/seraient financés par les participations des membres principalement dans le respect strict et statutaire, des subventions, nos fonds propres, l'éventuel excédent, l'intervention de diverses Fondations ; Le recourt à l'emprunt pour financer partiellement l'investissement est une possibilité 2026 afin de pouvoir consacrer notre éventuel excédent au financement de l'évolution des charges de fonctionnement qui seront en hausse inéluctablement en 2026 et pour mettre en adéquation développement et dépenses obligatoirement liées.

ooOoo

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Un programme d'actions culturelles et festives sera proposé dans la mesure de nos possibilités d'organisation avec le soutien de la scène nationale si possible
- Gestion des bâtiments en maintenance, entretien courant avec recherche d'optimisation de nos dépenses de maintenance
- Optimisation des dépenses d'énergie
- Rationalisation des heures de vacation en 2026
- Les charges de personnel seront en maîtrise pour 2026 (hausse modérée possible)
- Un programme de poursuite de la rénovation des bureaux et autres lieux
- Un volet COMMUNICATION sera nécessaire (refonte totale du site internet nécessaire, film promotionnel, flyers, affichages, diffusions radio et autres, panneaux d'information et si possible concrétisation de la communication autoroutière (investissement))
- Restaurant Le Mine904 recherche d'un partenaire privé et dissolution de la régie autonome
- Office de Tourisme partenariat accru
- Optimisation de l'ensemble des tarifs (en place pour janvier 2026)
- Poursuite des études pour la conformité de la salle du Lavoir : fin
- Pour la boutique, nouvelles références et autres développements
- Achat de 2 défibrillateurs
- Programme de formation des agents aux premiers secours et autres formations
- Développement de l'activité du Kaffeeklatsch
- Poursuite des actions juridiques liées à l'état de la place rouge et de son devenir

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

- investissement pour le gîte « une étape à la mine » (finitions, aménagements intérieurs et extérieurs : Budget rattaché)
- La création d'un vrai laboratoire de production alimentaire pour le Kaffée et abandon de la construction d'un local (permis de construire)
- L'amélioration de l'étanchéité de la toiture du lavoir
- Rénovation des panneaux autoroutiers si possible
- le projet de la Cantine et sa poursuite
- Création de l'espace scénographique dédié à la famille De Wendel (fin)
- Lancement du projet carbonifère
- Aménagement par la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France de l'aire de stationnement des camping-cars (fin)
- Acquisition de grilles pour exposition
- Mise en visite après aménagement de « l'infirmerie des mineurs »
- Divers investissements liés au fonctionnement et à l'accueil des publics (rénovation accueil et logiciel de gestion)
- Etc...

Le Comité Syndical,

- prend acte des orientations budgétaires ainsi définies.

III. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels

a) Remplacement de la responsable Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines du Syndicat est assurée depuis 2022 par Mme Virginie LALE.

L'intéressée ayant démissionnée, il est proposé de désigner, sur sa candidature, Mme Sophie BLAISE, agent de la Communauté d'Agglomération de Forbach, pour assurer ces fonctions.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- de désigner à compter du 1^{er} février 2026, Mme Sophie BLAISE chargée de la gestion des ressources humaines, de la gestion du personnel et des carrières,
- de fixer sa rémunération brute mensuelle à 380 €.

III. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels

b) Modification rémunération de deux emplois accessoires

Il est demandé au Comité de modifier provisoirement le montant de deux indemnités accessoires pour deux agents, liées au fonctionnement de la restauration des groupes, jusqu'à la reprise de l'activité du restaurant « Le Mine904 » par un privé et à la dissolution de la régie autonome gestionnaire du restaurant du site.

Il est proposé, à compter du 1 février 2026 :

- Monsieur Cédric DENGLER percevra une indemnité de 420 € brut par mois
- Madame Cathy SCHOUMACHER percevra une indemnité de 220€ brut par mois

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- de modifier provisoirement, à compter du 1^{er} février 2026, le montant des indemnités accessoires comme suit :
 - Monsieur Cédric DENGLER percevra une indemnité de 420 € brut par mois
 - Madame Cathy SCHOUMACHER percevra une indemnité de 220€ brut par mois

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 18h35.

LISTE DE PRESENCE

PRESENTS TITULAIRES

AHR Robert
KEUPER Didier
KIEFFER Constant
JACQUES Michel
LE BLANC Yannick
FUHR Daniel
KLEIN Ralph

SUPPLEANTS

JACQUES Eliane
LUDWIG Yves

ASSISTAIENT EN OUTRE

KUSIOR Pascal

EXCUSES

HEHN Jean-Claude
CASSARO Alexandre
FERRAU Dominique
FRIEDRICH Marc
PIGNON Bernard
TARILLON Lucien
FEDERSPIEL Eric
FENARD Michel
LAUER Jérémy
MARTIN Jean-Bernard
MULLER Manuel
WEYLAND Frédéric
REIFF Christophe
VORIOT Monique
IDIZ Jalé